



DEMANDE D'ASSISTANCE JURIDIQUE

À adresser à votre syndicat hôtelier accompagnée des pièces du dossier

Nom de l'Établissement :

(Cachet commercial)

N° de contrat :

IMPORTANT

Nous vous rappelons que votre demande d'Assistance Juridique doit parvenir à l'AJIH dès que vous avez connaissance d'un litige pour étudier les moyens à mettre en œuvre. Les assureurs sont en droit de refuser les demandes qui leur parviendraient alors que la procédure est commencée, et à fortiori finie. Ce sont les assureurs qui doivent saisir l'avocat, que ce soit le votre ou un de ceux proposés à votre demande par l'AJIH

NATURE DU LITIGE

Résumé détaillé et chronologique des faits (identité et éventuellement adresse de la partie adverse)

Joindre toutes les pièces utiles au dossier

(factures, contrat, convocation, copie des courriers échangés, bail, ...)

Fait à

Le

DEFENSEUR

Je désire que l'AJIH saisisse mon avocat personnel dont voici les coordonnées :

Maître :

Adresse :

Je n'ai pas d'avocat et je demande à l'AJIH de me proposer le nom d'avocats pour me permettre d'en choisir un